



## Rémunération lors d'une fermeture administrative moins de 7 jours

Par **krimou9**, le **12/04/2015** à **17:31**

Bonjour, mon établissement a été fermé pour raison administrative. On a été averti oralement la veille au soir de cette fermeture.

Quand

J'ai reçu ma paie deux jours fériés m'ont été décomptés sans en avoir été au préalable averti.

Est-ce légal et puis-je contester?

Par **P.M.**, le **12/04/2015** à **18:03**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez été payé pendant la fermeture administrative et sur quelle période ont été décomptés les jours fériés, s'ils ont été travaillés ou payés car le peu de détails que vous fournissez ne permettent pas de répondre...